

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1297**5 décembre 2003****SOMMAIRE**

Arkos International S.A., Luxembourg	62222	F. & R. International S.A., Luxembourg	62223
Arkos International S.A., Luxembourg	62223	Fédération d'Associations de Jeunes Citoyens Européens, Diekirch	62210
Bellington Invest S.A., Luxembourg	62226	IT Solutions S.A., Luxembourg	62254
Bellington Invest S.A., Luxembourg	62228	Jet Business S.A., Livange	62229
Bexeb S.A.	62224	Johan S.A., Bertrange	62229
Camel Ride Holding S.A., Luxembourg	62213	Kamine International Holding One Corp., S.à r.l., Luxembourg	62217
Devon S.A., Luxembourg	62247	Kamine International Holding Two Corp., S.à r.l., Luxembourg	62220
Europäische Finanzstruktur S.A., Luxembourg ...	62218	Maeva Négoce International S.A., Luxembourg ..	62229
Europäische Finanzstruktur S.A., Luxembourg ...	62220	Mallory S.A., Luxembourg	62225
ExxonMobil Delaware Holdings Inc - Luxembourg Branch, Bertrange	62216	Mallory S.A., Luxembourg	62225
ExxonMobil Luxembourg Far East, S.à r.l., Bertrange	62221	Mazars S.A., Luxembourg	62209
ExxonMobil Luxembourg International Finance 1, S.à r.l., Bertrange	62221	Multiservices Holding S.A., Luxembourg	62228
ExxonMobil Luxembourg International Finance 1, S.à r.l., Bertrange	62223	Nemetex Finance S.A., Luxembourg	62215
ExxonMobil Luxembourg International Finance 2, S.à r.l., Bertrange	62226	Nemetex Finance S.A., Luxembourg	62216
ExxonMobil Luxembourg Nippon, S.à r.l., Bertrange	62229	Pine Grove (Luxembourg) S.A., Luxembourg ...	62229
		Sund S.A., Luxembourg	62230
		Wire S.A., Luxembourg	62236
		Wire S.A., Luxembourg	62247

MAZARS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 56.248.

Extrait du Conseil d'Administration du 16 octobre 2003

Résolution unique:

Préalablement, le Conseil expose que la société a été informée par courrier de la démission aux fonctions d'administrateur de Monsieur Michel Thil.

Après délibération, le Conseil accepte la démission de Monsieur Michel Thil en tant qu'administrateur.

Luxembourg, le 16 octobre 2003.

MAZARS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05114. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076488.3/1682/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

FEDERATION D'ASSOCIATIONS DE JEUNES CITOYENS EUROPEENS.

Siège social: Diekirch.

R. C. Diekirch F 267.

Statuts adoptés lors de l'Assemblée constitutive du 19 juillet 2003 à l'Europa-Haus, Vienne (Autriche).

STATUTS

Art. 1^{er}. Titre. Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une Fédération à but non lucratif, régie par la loi luxembourgeoise du 21 avril 1928, ayant pour titre:

FEDERATION D'ASSOCIATIONS DE JEUNES CITOYENS EUROPEENS.

Art. 2. Objet. La FEDERATION D'ASSOCIATIONS DE JEUNES CITOYENS EUROPEENS a pour missions:

- de développer la citoyenneté européenne des jeunes de 15 à 25 ans,
- d'inciter les jeunes à développer des projets européens,
- d'organiser, chaque année dans un pays différent, des rencontres européennes de la jeunesse en partenariat avec une structure membre de la fédération,
- de réaliser des actions concernant la citoyenneté, par l'organisation de rencontres, de colloques, de conférences, de débats ainsi que tout projet pouvant y contribuer,
- de constituer un lieu privilégié d'initiatives, d'échanges et de contacts, de conférences, d'actions, de découvertes et d'apprentissage des langues,
- de promouvoir la réalisation d'une union plus étroite des Etats Européens, but que s'est assigné le Conseil de l'Europe dans l'article premier de ses statuts,
- de favoriser l'éducation, la coopération et l'échange d'informations entre ses membres ainsi qu'entre ceux-là et le Conseil de l'Europe, l'Union Européenne et toutes les institutions et organisations européennes qui tendent vers des buts similaires.

Art. 3. Siège. Le siège de la FEDERATION D'ASSOCIATIONS DE JEUNES CITOYENS EUROPEENS est fixé au Lycée Classique de Diekirch au Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré par simple décision du bureau.

La durée de la fédération est illimitée.

Art. 4. Membres. La fédération se compose de:

- a) membres d'honneur,
- b) membres bienfaiteurs,
- c) membres actifs ou adhérents.

Peuvent être membres de la fédération:

- des établissements scolaires d'Europe,
- des associations européennes,
- le groupement des anciens des Rencontres européennes de la Jeunesse.

La fédération peut s'adjoindre des adhérents individuels.

Art. 5. Procédure d'admission. Pour être membre de la fédération, il faut être agréé par le Bureau qui statue lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées. Seule une structure adhérente par pays est admise.

Sont membres d'honneur ceux qui ont rendu des services signalés à la fédération: ils sont dispensés de cotisations.

Sont membres bienfaiteurs ceux qui versent un droit d'entrée de 100,- euros (maximum), et une cotisation annuelle fixée chaque année par l'assemblée générale.

Sont membres actifs les représentants des structures adhérentes et les adhérents individuels qui ont pris l'engagement de verser annuellement le montant de la cotisation.

Le montant des différentes cotisations est fixée chaque année par l'Assemblée Générale.

Art. 6. Radiation. La qualité de membre de la fédération se perd par démission notifiée par lettre au Président ou par radiation prononcée par le Bureau pour non-paiement de la cotisation, pour refus d'observer les prescriptions statutaires de la fédération ou pour motif grave. La qualité de représentant d'un organisme et son maintien sont liés à la manifestation d'une volonté formelle de celui-ci.

Tout membre ayant encouru la radiation est invité par lettre recommandée à présenter ses explications oralement ou par écrit devant le Bureau.

Art. 7. Ressources. Les ressources de la fédération comprennent:

- 1) les cotisations de ses membres,
- 2) les dons et subventions,
- 3) le concours de l'Union européenne, des Etats européens, des collectivités locales et internationales ou de leurs groupements,
- 4) toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.

Art. 8. Organes. Les organes de la fédération sont:

- 1) l'Assemblée Générale,
- 2) le Conseil d'Administration,
- 3) le Bureau,
- 4) le Conseil des Jeunes.

Art. 9. Assemblée générale. L'Assemblée Générale est souveraine. Elle comprend l'ensemble des membres actifs et adhérents ayant acquitté leur cotisation de l'année en cours. Chaque organisme associé dispose de 7 voix délibératives, ou 8 s'il a déjà organisé une Rencontre annuelle de la Jeunesse. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

L'Assemblée Générale se réunit chaque année, au moins une fois, en Session Ordinaire. Elle se réunit en Session Extraordinaire sur convocation du Bureau ou à la demande du 1/5^{ème} de ses membres.

Le Bureau fixe l'ordre du jour, dix jours au moins avant la date fixée pour l'Assemblée. Il convoque les membres de la fédération par lettre individuelle indiquant l'ordre du jour, et ce dans le même délai.

L'Assemblée Générale ordinaire entend les rapports sur la situation morale et financière de la fédération. Elle délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos et en donne quitus au Trésorier. Elle approuve le projet de budget présenté par le Président au nom du Bureau.

Elle adopte le règlement intérieur et fixe le montant des cotisations.

Les attributions suivantes incombent également à l'Assemblée Générale:

- l'élection directe des membres du Conseil d'Administration pour une durée de 3 ans,
- les décisions concernant la comptabilité après examen par un auditeur expert-comptable externe,
- toutes les délibérations de l'Assemblée sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, le quorum étant fixé au deux tiers des membres, à jour de leur cotisation,
- il est tenu un compte rendu des séances.

Ne devront être traitées, lors de l'Assemblée Générale, que les questions soumises à l'ordre du jour. Toute proposition signée d'1/20^{ème} des membres doit être portée à l'ordre du jour.

Les statuts ne peuvent être modifiés que par un vote en Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée à cet effet. Celle-ci se réunit dans les mêmes conditions que l'assemblée générale ordinaire, sauf que la majorité des 2/3 des voix est requise.

Art. 10. Conseil d'Administration. La fédération est dirigée par un conseil composé:

- d'un représentant par organisme adhérent, désigné pour 3 ans par celui-ci,
 - d'un représentant des jeunes, désigné pour trois ans,
 - d'un membre de droit de chaque organisme adhérent ayant réalisé une rencontre annuelle de la Jeunesse, désigné pour 3 ans,
 - de 3 membres maximum élus par l'assemblée générale pour 3 ans.
- Ils sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an, et en cas de besoin, pour délibérer de toutes les affaires de la fédération. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, celle du Président est prépondérante.

Le Conseil d'Administration définit les grandes orientations politiques, culturelles et pédagogiques de la fédération pour la période d'éligibilité.

Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Nul ne peut faire partie du conseil s'il n'est pas majeur.

En cas de vacances de poste, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi désignés prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Art. 11. Bureau. Le Conseil d'Administration élit en son sein un Bureau composé de 9 membres au maximum, dont un représentant des jeunes. Le Bureau répartit les charges parmi ses membres.

Il compte:

- 1 Président,
- 1 ou plusieurs Vice-Présidents,
- 1 Trésorier,
- 1 Secrétaire Général,
- 1 Secrétaire Général adjoint,
- 1 ou plusieurs membres.

Le Bureau est tenu à se réunir physiquement au moins 1 fois par an.

Le Président fixe l'ordre du jour. Il a une voix prépondérante en cas d'égalité des voix. Il est tenu un compte-rendu des séances.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Le bureau décide de l'embauche du personnel.

Le Bureau peut déléguer ses pouvoirs au Président pour ceux des pouvoirs que celui-ci ne tiendrait pas déjà des présents statuts.

Le Bureau met en oeuvre l'orientation des actions de la Fédération Européenne définies par le Conseil d'Administration, conformément aux missions faisant l'objet de l'article 2 ci-dessus.

Art. 12. Conseil des jeunes. Le Conseil des jeunes est composé de jeunes de 15 à 25 ans désignés pour un an par chaque organisme adhérent, lors de l'assemblée générale.

Il se réunit au moins deux fois par trimestre.

Son représentant au conseil d'administration est élu par tous les jeunes rassemblés en séance plénière.

Il élit son président et son secrétaire.

Il fonctionne selon son propre règlement intérieur.

Art. 13. Président. Le Président représente la fédération dans les actes de la vie civile et peut déléguer ses pouvoirs de représentation. Il a notamment qualité pour ester en justice au nom de la fédération tant en demande qu'en défense.

Il convoque les Assemblées Générales, les Conseils d'Administration, et les réunions du Bureau qu'il préside et dont il fixe l'ordre du jour.

Le président peut déléguer, sous sa responsabilité, certains pouvoirs dont il est investi par les présents statuts, à un membre du Bureau. Il peut confier à un ou plusieurs membres du Bureau des missions particulières.

Art. 14. Trésorier. Le Trésorier est chargé d'assurer le recouvrement des recettes et le paiement des dépenses. Il rend compte au Bureau et au Conseil d'Administration.

Art. 15. Le Secrétaire. Le Secrétaire est chargé des comptes rendus des délibérations de l'assemblée Générale, du Bureau et du Conseil d'Administration. Ceux-ci sont transcrits sur registre et signés par deux membres du Bureau.

Art. 16. Dissolution. La dissolution de la fédération ne peut être prononcée que par l'Assemblée Générale, convoquée spécialement à cet effet, si les 2/3 des membres sont présents ou représentés. La majorité des 2/3 des voix des membres présents ou représentés est requise.

En cas d'absence de majorité qualifiée une seconde assemblée est convoquée. Elle se prononce alors à la majorité des 2/3 des voix des membres présents ou représentés.

En cas de dissolution votée par l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci. Les liquidateurs donneront aux biens une affectation qui se rapprochera autant que possible de l'objet en vue duquel la fédération a été créée.

*Conseil d'administration de la FEDERATION D'ASSOCIATIONS DE JEUNES CITOYENS EUROPEENS
élu par l'assemblée constitutive du 19 juillet 2003 à Vienne (Autriche)*

Présidente	Madame Dinah Hopley, née le 9 mai 1952 au Royaume-Uni, domiciliée Calva Upton Caldbeck, Wington CA78 United Kingdom, professeur de nationalité anglaise
Vice-Président	Monsieur Robert Bohnert, 40, rue Clairefontaine, L-9220 Diekirch, Luxembourg, directeur de lycée, luxembourgeois, né le 21 juillet 1946 à Luxembourg-Ville.
Vice-Présidente	Madame Silvia Jindra, de nationalité autrichienne, née le 17 mai 1954 à Vienne (Autriche) professeur d'anglais et de français, adresse: Rotenloeweng 2 / 10, 1090 Vienne (Autriche)
Trésorier	Monsieur Joseph Eilenbecker, né le 19 juin 1947 à Kalborn, proviseur adjoint, nationalité luxembourgeoise, 17, rue du Palais L-9265 Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg)
Secrétaire	Madame Inez Hofmann, née le 5 octobre 1947 à Munich, de nationalité allemande, professeur, Lessing Strasse 1, Ansbach 91522 (Allemagne)
Secrétaire adjoint	Madame Françoise Martinez, née le 30 mai 1949 à Tarbes (65), de nationalité française, proviseur-adjoint, 6, impasse du Château 31860 Pins Justaret (France)
Membre du bureau	Madame Amélia Pascua-Saiz, née le 22 février 1951 à Cantabria, de nationalité espagnole, professeur, Menéndez Pelayo 36 3C 39600 Muriedas Cantabria (Espagne)
Membre du bureau	Monsieur Michel Najfeld, né le 20 janvier 1984 à Varsovie, de nationalité luxembourgeoise, étudiant, 33, cité Morisacker L-7735 Colmar-Berg
Membre du C. A.	Mademoiselle Tatiana Tupy (étudiante de nationalité autrichienne)
Membre du C. A.	Madame Anna Tringali (professeur de nationalité italienne)
Membre du C. A.	Madame Erika Medei (professeur de nationalité hongroise)
Membre du C. A.	Madame Melita Hercog (professeur de nationalité slovène)
Membre du C. A.	Monsieur Hubert Bauler (professeur de nationalité luxembourgeoise)
Membre du C. A.	Madame Jane Hegedus (professeur de nationalité anglaise)
Membre du C. A.	Madame Ana Isabel Carvalho (professeur de nationalité portugaise)
Membre du C. A.	Madame Beata Mandrek (professeur de nationalité polonaise)
Membre du C. A.	Madame Dominique Piret (professeur de nationalité belge)
Membre du C. A.	Madame Iveta Mackova (professeur de nationalité tchèque)
Membre du C. A.	Madame Eva Kustekova (professeur de nationalité slovaque)
Membre du C. A.	Madame Dominique Vidal-Cobos (professeur de nationalité française)
Membre du C. A.	Madame Régina Lorenz (professeur de nationalité allemande)
Membre du C. A.	Monsieur Anders Lonn (professeur de nationalité suédoise)

Signature des membres du bureau

Présidente	Dinah Hopley
Vice-Président.	Robert Bohnert
Vice-Présidente.	Silvia Jindra
Trésorier.	Jos Eilenbecker
Secrétaire	Inez Hofmann
Secrétaire-adjoint	Françoise Martinez

Membre chargé des rencontres annuelles
de la jeunesse Amélia Pascua
Membre représentant des jeunes Michel Najfeld

Signatures.

Approbation des statuts et du règlement intérieur de la FEDERATION EUROPEENNE

Bureau	Dinah Hopley
Bureau	Robert Bohnert
Bureau	Silvia Jindra
Bureau	Jos Eilenbecker
Bureau	Inez Hofmann
Représentant des jeunes	Michel Najfeld
Autriche	Tanja Tupy
Luxembourg	Hubert Bauler
Portugal	Ana Isabel Carvalho
Belgique	Dominique Piret
Allemagne	Regine Lorenz
France	Françoise Martinez
Angleterre	Jane Hegedus
Italie	Anna Tringali
Slovaquie	Eva Kustekova
Suède	Anders Lonn
République Tchèque	Iveta Mackova
Slovénie	Melita Hercog
Pologne	Beata Mendrek
Hongrie	Erika Medei
Espagne	Amélia Pascua

Signatures.

Enregistré à Diekirch, le 17 novembre 2003, réf. DSO-AK00073. – Reçu 478 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Felten.

(902948.4/000/216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 novembre 2003.

CAMEL RIDE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 79.449.

L'an deux mille trois, le dix novembre.

Au siège de la FIDUCIAIRE EUROPEENNE, à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris, à 19.00 heures.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de participations financières, établie à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, sous la dénomination de CAMEL RIDE HOLDING S.A., constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 6 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations numéro 518, du 10 juillet 2001.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Jean Reicherts, employé privé, demeurant professionnellement à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris, qui désigne comme secrétaire Madame May-Lis Eriksson, employée privée, demeurant professionnellement à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Robert Reicherts, employé privé, demeurant professionnellement à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés. La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence, que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert de l'adresse du siège social.
- 2.- Révocation des administrateurs.
- 3.- Révocation du commissaire aux comptes.
- 4.- Nomination de trois nouveaux administrateurs.
- 5.- Nomination d'un administrateur-délégué.
- 6.- Engagement de la société vis-à-vis des tiers.
- 7.- et Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de transférer rétroactivement à compter du 14 octobre 2003, l'adresse du siège social qui était anciennement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont et de lui donner comme nouvelle adresse celle suivante:

Nouvelle adresse: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de révoquer à compter rétroactivement du 14 octobre 2003 de leurs fonctions d'administrateurs de la prédite société, savoir:

- 1.- Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, demeurant à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- 2.- Monsieur Vincenzo Arno, Maître en droit, demeurant à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- 3.- et Monsieur Georges Diederich, administrateur de sociétés, demeurant à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de révoquer à compter rétroactivement du 14 octobre 2003 de sa fonction de commissaire aux comptes de la prédite société, Monsieur Alexis de Bernardi, employé privé, demeurant à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer à compter rétroactivement du 14 octobre 2003, comme nouveaux administrateurs de la prédite société, pour une durée de six années, savoir:

- 1.- Monsieur Jean Reicherts, prénommé,
- 2.- Monsieur Robert Reicherts, prénommé,
- 3.- et la société anonyme, dénommée GLOBUS INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris,

constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Weinandy, de résidence à Clervaux, en date du 8 septembre 1992, publié au mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 605, du 18 décembre 1992,

modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Martine Weinandy, en date du 26 novembre 1998, publié au mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 160, du 11 mars 1999,

et modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 novembre 2003 et qui sera formalisé en temps de droit,

elle même représentée par Monsieur Jean Reicherts, employé privé, demeurant professionnellement à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris,

agissant en qualité d'administrateur-délégué de la prédite société anonyme GLOBUS INTERNATIONAL S.A., fonction à laquelle il a été nommé par décision de la prédite assemblée générale des actionnaires du 10 novembre 2003, en cours de publication au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2009.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer à compter rétroactivement du 14 octobre 2003 comme nouvel administrateur-délégué de la prédite société, pour une durée de six années, la prédite société anonyme, dénommée GLOBUS INTERNATIONAL S.A., représentée par Monsieur Jean Reicherts comme indiqué ci-dessus.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2009.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, rappelle que conformément à l'article sept in fine des statuts, la prédite société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil:

L'administrateur-délégué est la prédite société anonyme, dénommée GLOBUS INTERNATIONAL S.A., représentée par Monsieur Jean Reicherts comme indiqué ci-dessus.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la prédite société, à compter rétroactivement du 14 octobre 2003, pour une durée de six années:

La FIDUCIAIRE EUROPEENNE, avec siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2009.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 20.00 heures.

Fait et passé à Luxembourg en trois originaux, le 5 novembre 2003.

J. Reicherts / M.-L. Eriksson / R. Reicherts

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03386. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

NEMETEX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 94.452.

L'an deux mille trois, le quatre novembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEMETEX FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 juillet 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 815 du 6 août 2003,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 94.452.

La séance est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Elodie Mantilaro, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de cette liste de présence que les trois cent dix (310) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital souscrit à concurrence du montant de neuf mille euros (9.000,- €) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- €) au montant de quarante mille euros (40.000,- €) par l'émission de quatre-vingt-dix (90) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

Renonciation des actionnaires actuels pour autant que de besoin à leur droit de souscription préférentiel.

2.- Souscription et attribution des actions nouvellement créées.

3.- Modification de l'article 5 premier alinéa des statuts de façon à refléter l'augmentation de capital envisagée.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée générale, celle-ci prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de neuf mille euros (9.000,- €) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- €) au montant de quarante mille euros (40.000,- €) par l'émission de quatre-vingt-dix (90) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (100,- €) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Deuxième résolution

Sont intervenus au présent acte:

a) Monsieur Adriano Romani, demeurant à Rome, Via di Vigna Stelluti, 164, ici représenté par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé, faite et donnée à Rome le 3 novembre 2003.

b) La société anonyme de droit suisse VECO TRUST S.A., avec siège social à CH-6900 Lugano, Via Lavizzari 4, inscrite au registre de commerce de Lugano sous le numéro 514.3.004.614-6,

ici représentée par Monsieur Jean Lambert, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, faite et donnée à Lugano, Suisse, le 3 novembre 2003,

intervenant aux présentes en vue de la souscription des quatre-vingt-dix (90) actions nouvelles.

Les prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des quatre-vingt-dix (90) actions nouvelles:

Souscription et libération.

a) Monsieur Adriano Romani, prénommé, qui déclare souscrire quatre-vingt-cinq (85) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes, et libération à concurrence d'un montant de huit mille cinq cents euros (8.500,- €) par incorporation de 66,67% des parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit italien PRISMA Srl, avec siège social à Rome, Via Cisalpino 3, inscrite au Registre des Sociétés de Rome au Code Fiscal No.07766280585, partie IV A, et appartenant à Monsieur Adriano Romani, prénommé.

La description de cet apport résulte d'un rapport dressé par le réviseur d'entreprises Monsieur Stéphane Weyders de la société AACO, S.à r.l. avec siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, en date du 31 octobre 2003, et dont les conclusions sont libellées comme suit:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Le prédit rapport, après avoir été paraphé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

b) La société anonyme de droit suisse VECO TRUST S.A., avec siège social à CH-6900 Lugano, Via Lavizzari 4, qui déclare souscrire cinq (5) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes, et libération moyennant paiement en espèces à concurrence d'un montant de cinq cents euros (500,- €).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, de sorte que le montant de cinq cents euros (500,- €) est dès aujourd'hui à la libre disposition de la société.

Troisième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa premier)

Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,- €) représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) par action.

Déclaration

Dans le cadre de la présente augmentation de capital, les parties sollicitent le bénéfice de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, E. Mantilaro, C. Folmer, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 5 novembre 2003, vol. 356, fol. 30, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 novembre 2003.

H. Beck.

(073510.3/201/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

NEMETEX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 94.452.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 novembre 2003.

H. Beck.

(073511.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

**ExxonMobil DELAWARE HOLDINGS INC - Luxembourg Branch,
Société à responsabilité limitée de droit étranger.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 78.893.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03182, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 novembre 2003.

Signature.

(076872.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

KAMINE INTERNATIONAL HOLDING ONE CORP., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 54.561.

L'an deux mille trois, le dix novembre.

Au siège de la FIDUCIAIRE EUROPEENNE, à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris, à 19.00 heures.

A comparu:

La société anonyme de participations financières, établie à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris, sous la dénomination de CAMEL RIDE HOLDING S.A.,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 6 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 518 du 10 juillet 2001,

et modifiée en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires, en date du 10 novembre 2003 avant les présentes et qui sera formalisée en temps de droit,

ici représentée par son administrateur-délégué, la société anonyme dénommée GLOBUS INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris,

constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Weinandy, de résidence à Clervaux, en date du 8 septembre 1992, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 605, du 18 décembre 1992,

modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Martine Weinandy, en date du 26 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 160, du 11 mars 1999,

et modifiée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 novembre 2003, en cours de publication au Mémorial, Recueil C des sociétés et associations,

elle même représentée par Monsieur Jean Reicherts, employé privé, demeurant professionnellement à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris,

agissant en qualité d'administrateur-délégué de la prédite société anonyme GLOBUS INTERNATIONAL S.A., fonction à laquelle il a été nommé par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 10 novembre 2003, avant les présentes et qui sera publiée au Mémorial, Recueil C des sociétés et Associations, avant ou en même temps que les présentes ayant tous pouvoirs, la prédite société étant valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur-délégué, conformément à l'article six, alinéa deux des statuts.

La prédite société anonyme GLOBUS INTERNATIONAL S.A. a été nommée administrateur-déléguée de la prédite société CAMEL RIDE HOLDING S.A., par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 10 novembre 2003, avant les présentes et qui sera publiée au Mémorial, Recueil C des sociétés et Associations, avant ou en même temps que les présentes ayant tous pouvoirs, la prédite société étant valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur-délégué, conformément à l'article sept in fine des statuts.

La prédite société de participations financières CAMEL RIDE HOLDING S.A., agissant comme seule associée et propriétaire des cent parts sociales (100) de la société à responsabilité de droit luxembourgeois, dénommée KAMINE INTERNATIONAL HOLDING ONE CORP., S.à r.l., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Frieders, de résidence à Luxembourg, en date du 4 avril 1996, publié au Mémorial Recueil C des Sociétés et Associations numéro 333, du 11 juillet 1996,

modifiée (transfert des parts sociales) en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial Recueil C des Sociétés et Associations numéro 674, du 24 août 2001,

modifiée (mise en euros du capital social) en vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2001, publié au Mémorial Recueil C des Sociétés et Associations numéro 1028, du 5 juillet 2002,

et ayant fait l'objet de rectifications en date du 25 avril 2002, publié au Mémorial Recueil C des Sociétés et Associations numéro 1065, du 11 juillet 2002.

Assemblée générale extraordinaire

L'associée de la prédite société s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Transfert de l'adresse du siège social:

L'assemblée décidé de transférer à compter rétroactivement du 14 octobre 2003, l'adresse du siège social de la société qui était à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont et de lui donner comme nouvelle adresse celle suivante:

Nouvelle adresse: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

Deuxième résolution

Révocation des gérants:

L'assemblée décide de révoquer de leurs fonctions de gérants, à compter rétroactivement du 14 octobre 2003, savoir:

- 1.- Monsieur Vincenzo Arno, juriste, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- 2.- Monsieur Federico Innocenti, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- 3.- et Monsieur Adrien Schaus, comptable, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

Nomination d'un nouveau gérant:

L'assemblée décide de nommer comme nouveau gérant à compter rétroactivement du 14 octobre 2003, pour une durée indéterminée, la prédite société CAMEL RIDE HOLDING S.A., représentée par Monsieur Jean Reicherts, comme indiqué ci-dessus.

Quatrième résolution

Engagement de la société vis-à-vis des tiers.

L'assemblée décide que vis-à-vis des tiers, la prédite société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20.00 heures.

Fait et passé à Luxembourg en trois originaux, le 10 novembre 2003.

CAMEL RIDE HOLDING S.A.

J. Reicherts

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03385. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075332.3/000/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2003.

EUROPÄISCHE FINANZSTRUKTUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 67.975.

L'an deux mille trois, le cinq novembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPÄISCHE FINANZSTRUKTUR S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner de résidence à Sanem en date du 23 décembre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 204 du 25 mars 1999, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant deux actes reçus par le notaire instrumentant en date du 26 avril 2000, publiés au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 622 du 1^{er} septembre 2000;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 mai 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 734 du 6 octobre 2000;

avec un capital social de deux millions cinq cents francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF), entièrement souscrites et libérées,

inscrite au registre de commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sous le numéro B 67.975.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Elodie Mantilaro, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Décision de modifier la devise d'expression du capital social en euro avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2003, de sorte que le capital social s'élève actuellement à soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros trente-neuf cents (€ 61.973,39).

3.- Réduction du capital social à concurrence du montant de neuf cent soixante-treize euros trente-neuf cents (€ 973,39) pour le porter de son montant actuel de soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros trente-neuf cents (€ 61.973,39) au montant de soixante et un mille euros (€ 61.000,-) par le remboursement aux actionnaires d'un montant correspondant, conformément aux dispositions de l'article 69.2 de la loi sur les sociétés commerciales.

4.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale d'un montant de cent euros (€ 100,-) par action, de sorte que le capital social au montant de soixante et un mille euros (€ 61.000,-) est divisé en six cent dix (610) actions de cent euros (€ 100,-) chacune.

5.- Fixation du capital autorisé au montant de un million deux cent cinquante mille euros (€ 1.250.000,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions de cent euros (€ 100,-) chacune.

6.- Autorisation au conseil d'administration de procéder à l'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé pour une durée de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte, suivant les modalités d'usage.

7.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

8.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la devise d'expression du capital social en euro avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2003, de sorte que le capital social s'élève actuellement à soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros trente-neuf cents (€ 61.973,39).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide une réduction du capital social à concurrence du montant de neuf cent soixante-treize euros trente-neuf cents (€ 973,39) pour le porter de son montant actuel de soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros trente-neuf cents (€ 61.973,39) au montant de soixante et un mille euros (€ 61.000,-) par le remboursement aux actionnaires d'un montant correspondant, conformément aux dispositions de l'article 69.2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer une nouvelle valeur nominale d'un montant de cent euros (€ 100,-) par action, de sorte que le capital social au montant de soixante et un mille euros (€ 61.000,-) est divisé en six cent dix (610) actions de cent euros (€ 100,-) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide la fixation d'un capital autorisé d'un montant de un million deux cent cinquante mille euros (€ 1.250.000,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions de cent euros (€ 100,-) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration en vue de procéder à l'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé pour une nouvelle durée de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte, suivant les modalités d'usage.

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à soixante et un mille euros (€ 61.000,-), divisé en six cent dix (610) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (€ 1.250.000,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions de cent euros (€ 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Huitième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les prédites résolutions.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Lambert, E. Mantilaro, C. Folmer, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 7 novembre 2003, vol. 356, fol. 31, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 novembre 2003.

H. Beck.

(073459.3/201/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

EUROPÄISCHE FINANZSTRUKTUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 67.975.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 novembre 2003.

H. Beck.

(073460.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

KAMINE INTERNATIONAL HOLDING TWO CORP., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 54.562.

L'an deux mille trois, le dix novembre.

Au siège de la FIDUCIAIRE EUROPEENNE, à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris, à 19.00 heures.

A comparu:

La société anonyme de participations financières, établie à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris, sous la dénomination de CAMEL RIDE HOLDING S.A.,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 6 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et associations, numéro 518 du 10 juillet 2001,

et modifiée en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires, en date du 10 novembre 2003 avant les présentes et qui sera formalisée en temps de droit,

ici représentée par son administrateur-déléguée, la société anonyme dénommée GLOBUS INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris,

constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Weinandy, de résidence à Clervaux, en date du 8 septembre 1992, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 605, du 18 décembre 1992,

modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Martine Weinandy, en date du 26 novembre 1998 publié au Mémorial, Recueil C des sociétés et Associations, numéro 160, du 11 mars 1999,

et modifiée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 novembre 2003, en cours de publication au Mémorial, Recueil C des sociétés et Associations,

elle même représentée par Monsieur Jean Reicherts, employé privé, demeurant professionnellement à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris,

agissant en qualité d'administrateur-délégué de la prédite société anonyme GLOBUS INTERNATIONAL S.A., fonction à laquelle il a été nommé par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 10 novembre 2003, avant les présentes et qui sera publiée au Mémorial, Recueil C des sociétés et Associations, avant ou en même temps que les présentes ayant tous pouvoirs, la prédite société étant valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur-délégué, conformément à l'article six, alinéa deux des statuts.

La prédite société anonyme GLOBUS INTERNATIONAL S.A. a été nommée administrateur-déléguée de la prédite société CAMEL RIDE HOLDING S.A., par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 10 novembre 2003, avant les présentes et qui sera publiée au Mémorial, Recueil C des sociétés et Associations, avant ou en même temps que les présentes ayant tous pouvoirs, la prédite société étant valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur-délégué, conformément à l'article sept in fine des statuts.

La prédite société de participations financières CAMEL RIDE HOLDING S.A., agissant comme seule associée et propriétaire des cent parts sociales (100) de la société à responsabilité de droit luxembourgeois, dénommée KAMINE INTERNATIONAL HOLDING TWO CORP., S.à r.l., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Frieders, de résidence à Luxembourg, en date du 4 avril 1996, publié au Mémorial Recueil C des Sociétés et Associations numéro 333, du 11 juillet 1996,

modifiée (mise en euros du capital social) en vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2001, publié au Mémorial Recueil C des Sociétés et Associations numéro 1028, du 5 juillet 2002,

ayant fait l'objet de rectifications en date du 25 avril 2002, publié au Mémorial Recueil C des Sociétés et Associations numéro 1065, du 11 juillet 2002,

et modifiée suivant un acte de cession de parts sociales sous seing privé, en date du 29 décembre 2000 non enregistré et non publié, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par le comparant, restera annexée au présente acte, avec lequel elle formera un tout indivisible, et qui sera publié au Mémorial Recueil C des Sociétés et Associations en même temps que le présent acte.

Assemblée générale extraordinaire

L'associée de la prédite société s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Transfert de l'adresse du siège social:

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social de la société qui était à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont et de lui donner comme nouvelle adresse celle suivante:

Nouvelle adresse: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

Deuxième résolution

Révocation des gérants:

L'assemblée décide de révoquer de leurs fonctions de gérants à compter rétroactivement du 14 octobre 2003, savoir:

- 1.- Monsieur Vincenzo Arno, juriste, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- 2.- Monsieur Georges Diederich, administrateurs de sociétés, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- 3.- et Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

Nomination d'un nouveau gérant:

L'assemblée décide de nommer comme nouveau gérant à compter rétroactivement du 14 octobre 2003, pour une durée indéterminée, la prédite société CAMEL RIDE HOLDING S.A., représentée par Monsieur Jean Reicherts, comme indiqué ci-dessus.

Quatrième résolution

Engagement de la société vis-à-vis des tiers.

L'assemblée décide que vis-à-vis des tiers, la prédite société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20.00 heures.

Fait et passé à Luxembourg en trois originaux, le 10 novembre 2003.

CAMEL RIDE HOLDING S.A.

J. Reicherts

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03383. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075340.3/000/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2003.

ExxonMobil LUXEMBOURG FAR EAST, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 73.860.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03180B, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 novembre 2003.

Signature.

(076870.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

ExxonMobil LUXEMBOURG INTERNATIONAL FINANCE 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.394,68 EUR.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 72.736.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Bertrange le 30 octobre 2003

L'Assemblée décide:

- de donner décharge aux administrateurs pour leur gestion pour l'exercice 2002;
- de confirmer comme administrateurs de la société Monsieur Curt LeVan, Monsieur René Kremer et Monsieur Gilbert Wirtz, leur mandat prendra fin à la date de l'Assemblée Générale de 2004. Ils ne sont pas rémunérés pour leur mandat;

- de ne pas allouer d'émoluments aux administrateurs pour l'année courante.

Pour copie conforme

R. Kremer

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03152. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076881.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

ARKOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 72.220.

In the year two thousand three, on the ninth of october.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of ARKOS INTERNATIONAL S.A., a société anonyme, having its registered office in Strassen, constituted under the denomination MANAGEMENT CONCEPT & SOLUTIONS CONSULTING S.A., with abbreviation MCS CONSULTING S.A. by a deed of the undersigned notary, on October 25, 1999, published in the Mémorial, Recueil C number 996 of December 24, 1999. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary on October 17, 2002, published in the Mémorial, Recueil C number 1696 of November 27, 2002.

The meeting was opened by Mrs Annick Braquet, private employee, residing in B-Chantemelle, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Caroline Meyers, private employee, residing in Contern.

The meeting elected as scrutineer Mrs Rika Mamdy, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office from 130, route d'Arlon, L-8008 Strassen to 60, Grand-Rue, 1st floor, c/o TURNER AUDIT & DOMICILIATION COMPANY S.C., L-1660 Luxembourg.

2. Subsequent amendment of article 2 of the articles of association.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The general meeting decides to transfer from 130, route d'Arlon, L-8008 Strassen to 60, Grand-Rue, 1st floor, c/o TURNER AUDIT & DOMICILIATION COMPANY S.C., L-1660 Luxembourg and decides to amend the first paragraph of article 2 of the articles of association as follows:

«**Art. 2. 1st paragraph.** The registered office is set at Luxembourg.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le neuf octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARKOS INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Strassen, constituée sous la dénomination MANAGEMENT CONCEPT & SOLUTIONS CONSULTING S.A., en abrégé MCS CONSULTING S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 996 du 24 décembre 1999, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 17 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1696 du 27 novembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle,

qui désigne comme secrétaire Madame Caroline Meyers, employée privée, demeurant à Contern.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rika Mamdy, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de 130, route d'Arlon, L-8008 Strassen à 60, Grand-Rue, 1st floor, c/o TURNER AUDIT & DOMICILIATION COMPANY S.C., L-1660 Luxembourg.

2. Modification afférente de l'article 2 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau

et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de 130, route d'Arlon, L-8008 Strassen à 60, Grand-Rue, 1st floor, c/o TURNER AUDIT & DOMICILIATION COMPANY S.C., L-1660 Luxembourg et décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

«**Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est fixé à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Braquet, C. Meyers, R. Mamdy, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 72, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2003.

G. Lecuit.

(077138.3/220/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

ARKOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 72.220.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2003.

G. Lecuit.

(077139.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

ExxonMobil LUXEMBOURG INTERNATIONAL FINANCE 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 72.736.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 novembre 2003.

Signature.

(076874.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

F. & R. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 61.407.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK05076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

F. & R. INTERNATIONAL S.A.

A. de Bernardi / J.-M. Heitz

Administrateurs

(077307.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

BEXEB, Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 85.650.

L'an deux mille trois, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Se sont réunis en vue d'une assemblée générale extraordinaire les actionnaires de la BEXEB S.A., avec siège à Pont-pierre (R.C. B n° 85.650), constituée suivant acte notarié du 16 janvier 2002, publié au Mémorial C n° 714 du 10 mai 2002.

1) La société à responsabilité limitée DE BEI'ERMANN, S.à r.l., avec siège à Clemency, (R.C. B 44.758), constituée suivant acte notarié du 2 juillet 1993, publié au Mémorial C n° 494 du 20 octobre 1993, ici représentée par son gérant: Monsieur Manuel Ferreira Da Cunha, commerçant, demeurant à L-4735 Pétange, 3, rue Gaessel.

2) Monsieur Fernando Costa, employé privé, né à Carregal do Sal (P), le 5 novembre 1962, demeurant à L-2143 Luxembourg, 95, rue Laurent Menager.

3) Monsieur Carlos Bandeiras, employé privé, né le 9 octobre 1974 à Elvas (P), demeurant à L-5751 Frisange, 29A, rue Robert Schuman.

4) Monsieur Manuel Figueiredo, chauffeur, né le 12 octobre 1957 à Pomdal (P), demeurant à L-2221 Luxembourg, 187, rue de Neudorf,

agissant comme uniques actionnaires de la même société BEXEB suite à une cession d'actions du 4 mars 2003, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 avril 2003, volume 327, folio 18, case 10.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts,
2. Modification de l'article 6 des statuts,
3. Changements dans le conseil d'administration.

L'assemblée, après avoir délibéré, demande au notaire de faire acter les délibérations suivantes:

Première résolution

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par 200 actions de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.

Les actionnaires sont divisés en deux catégories:

Les actionnaires A) sont à considérer comme actionnaires «permanents» alors que les actionnaires B) doivent être effectivement actifs dans la société.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

Actionnaire A):

1) La société à responsabilité limitée DE BEI'ERMANN, S.à r.l., préqualifiée, 160 actions

Actionnaires B):

2) Monsieur Fernando Costa, préqualifié, 15 actions

3) Monsieur Carlos Bandeira, préqualifié, 15 actions

4) Monsieur Manuel Figueiredo, préqualifié, 10 actions

Total: 200 actions

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Les actions sont obligatoirement nominatives, sauf que l'assemblée générale est autorisée à changer le caractère nominatif des actions suivant les modalités prévues par la modification des statuts.

Les actions sont librement cessibles entre les actionnaires. Elles sont indivisibles à l'égard de la société concernant le droit de vote aux assemblées.

L'obtention et la conservation de la qualité d'actionnaire B) est soumise à la condition d'être activement impliqué à titre d'administrateur, fondé de pouvoir, directeur, employé ou mandataire, dans la direction de la société. Tout associé qui ne satisfait plus cette condition à la suite de sa démission, de retraite, révocation ou congédiement pour quelque cause que ce soit, ainsi que sous réserve de ce qui est dit ci-après sub 1), les héritiers et successeurs d'un actionnaire B) qui viendrait à décéder, devront dans le délai de trois mois, céder leurs actions aux actionnaires restants en proportion de leurs actions; si les actionnaires restants n'acquiescent pas les actions dans le mois de l'offre et dans cette proportion ou dans d'autre proportion qu'ils auront convenue entre eux à l'unanimité, la société rachètera les actions; ces cessions, achat ou rachat se feront à une valeur fixée par les actionnaires dans une assemblée générale extraordinaire. Dans ces différentes hypothèses, au cas où un nouvel administrateur, fondé de pouvoir, directeur, employé ou mandataire serait désigné pour succéder à l'actionnaire démissionnaire, retraité, révoqué, congédié ou décédé, les actionnaires qui auront acquis ses actions ou la société céderont à ce successeur les actions achetées ou rachetées à moins que les actionnaires décident à l'unanimité de ne pas céder des actions à ce successeur ou ne lui céder qu'une partie des actions achetées ou rachetées.

Les actions ne sont cessibles que dans le cas et selon les conditions et modalités suivantes:

1) Entre vifs à cause de mort aux parents et alliés descendants en ligne directe qui remplissent les conditions prévues à l'alinéa premier du présent article;

2) Entre les actionnaires, étant entendu que, sauf accord unanime, tout cédant devra offrir ses actions par préférence, au prix ci-dessus défini, à ses co-actionnaires dans le mois de l'offre, l'actionnaire-vendeur sera en droit de vendre ses actions à l'actionnaire qu'il avait d'abord désigné comme acquéreur.

Les actionnaires de la catégorie B) ne peuvent en aucun cas mettre en gage leurs actions, ni emprunteur sur les actions ou les affecter en garantie.

Deuxième résolution

Art. 6. Alinéa 2. La société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, ou de deux administrateurs dont obligatoirement un administrateur-délégué.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Carlos Bica du conseil d'administration. Elle décide de fixer le nombre des administrateurs à quatre et de confirmer comme administrateurs pour une nouvelle période de 3 ans:

- Monsieur Manuel Ferreira Da Cunha, préqualifié.
- Monsieur Fernando Costa, préqualifié.
- Monsieur Carlos Bandejas, préqualifié.

Est nommé 4^e administrateur, Monsieur Bruno Silva Cunha, administrateur de sociétés, né à Differdange, le 8 mars 1980, demeurant à L-4735 Pétange, 3, rue Gaessel.

L'assemblée générale décide de nommer comme Président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué, Monsieur Manuel Ferreira Da Cunha, commerçant, né le 3 juin 1957 à Coimbra/Leiria (P), demeurant à L-4735 Pétange, avec voix prépondérante au Conseil en cas de partage des voix.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ sept cent quatre-vingts euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Ferreira Da Cunha, F. Costa, C. Bandejas, M. Figueiredo, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juillet 2003, vol. 888, fol. 96, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 2 juillet 2003.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(075514.3/207/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2003.

MALLORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 58.896.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04417, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour MALLORY S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(077301.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

MALLORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 58.896.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04419, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour MALLORY S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(077300.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

ExxonMobil LUXEMBOURG INTERNATIONAL FINANCE 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 72.737.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 novembre 2003.

Signature.

(076876.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

BELLINGTON INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 95.518.

L'an deux mille trois, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BELLINGTON INVEST S.A. (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 95.518 et fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 août 2003, publié au Mémorial C numéro 1023 du 3 octobre 2003.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gabriel Jean, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Line Schul, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christel Ripplinger, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification du deuxième alinéa de l'article deux (2) des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

«Par simple décision de l'assemblée générale des actionnaires, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

2.- Elargissement de l'objet social de la Société par modification des deuxième et troisième alinéas de l'article quatre (4) des statuts de la Société, comme suit:

«**Deuxième alinéa.** La société a encore pour objet l'acquisition, la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.»

«**Troisième alinéa.** La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières ou des actifs immobiliers de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.»

3.- Modification de l'article dix (10) des statuts de la Société, pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

«Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration qui rentrent dans l'objet social, mais non l'acquisition, la disposition ou la cession de toute immobilisation ou actif dont la valeur vénale est supérieure à trois mille euros (3.000,- EUR). Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.»

4.- Modification de l'article douze (12) des statuts de la Société, lequel aura désormais le libellé suivant:

«Dans ses rapports avec les tiers, la société sera dûment représentée par l'administrateur-délégué ou par deux administrateurs, signant conjointement.

L'administrateur-délégué ou deux administrateurs agissant conjointement pourront effectuer tous paiements dans la limite de trois mille euros (3.000,- EUR) à l'exception de tous paiements effectués auprès d'une administration publique, ces derniers n'étant pas limités en montant.

Toute décision d'acquisition d'un bien ou d'un service, ou de cession d'un actif de la société, dont le montant dépasse trois mille euros (3.000,- EUR) devra être prise en assemblée générale ordinaire.»

5.- Démission avec décharge pleine et entière de Monsieur Gabriel Jean de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué et Nomination d'un nouvel administrateur respectivement administrateur-délégué avec détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires Décide de modifier le deuxième alinéa de l'article deux (2) des statuts de la Société, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Deuxième alinéa.** Par simple décision de l'assemblée générale des actionnaires, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires Décide d'élargir l'objet social de la Société par modification des deuxième et troisième alinéas de l'article quatre (4) des statuts de la Société, comme suit:

«**Art. 4. Deuxième alinéa.** La société a encore pour objet l'acquisition, la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.»

«**Troisième alinéa.** La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières ou des actifs immobiliers de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires Décide de modifier l'article dix (10) des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration qui rentrent dans l'objet social, mais non l'acquisition, la disposition ou la cession de toute immobilisation ou actif dont la valeur vénale est supérieure à trois mille euros (3.000,- EUR). Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires Décide de modifier l'article douze (12) des statuts de la Société, relatif à sa signature sociale, de sorte que cet article douze (12) ait désormais la teneur suivante:

«**Art. douze.** Dans ses rapports avec les tiers, la société sera dûment représentée par l'administrateur-délégué ou par deux administrateurs, signant conjointement.

L'administrateur-délégué ou deux administrateurs agissant conjointement pourront effectuer tous paiements dans la limite de trois mille euros (3.000,- EUR) à l'exception de tous paiements effectués auprès d'une administration publique, ces derniers n'étant pas limités en montant.

Toute décision d'acquisition d'un bien ou d'un service, ou de cession d'un actif de la société, dont le montant dépasse trois mille euros (3.000,- EUR) devra être prise en assemblée générale ordinaire.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires Décide d'accepter avec effet immédiat la démission de Monsieur Gabriel Jean, de son mandat d'administrateur, respectivement d'administrateur-délégué de la Société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de ses mandats respectifs jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires Décide de nommer, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, la personne suivante:

Madame Claude Sylvie Nganso, publicitaire, demeurant au P.O. Box 15127 rue Pau, Douala (République du Cameroun).

Le nouvel administrateur présentement nommé terminera le mandat de son prédécesseur, mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2009.

Sixième résolution

Conformément aux dispositions de l'article soixante (60) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires autorise le conseil d'administration de la Société de nommer par décision ultérieure, Madame Claude Sylvie Nganso, prénommée, aux fonctions de nouvel administrateur-délégué de la Société BELLINGTON INVEST S.A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Remarque

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs sur les dispositions de l'article cinquante-trois (53) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, concernant les limitations apportées aux pouvoirs attribuées aux administrateurs de la Société.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Jean, M.-L. Schul, C. Ripplinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2003, vol. 881, fol. 33, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 novembre 2003.

J.-J. Wagner.

(077578.3/239/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BELLINGTON INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 95.518.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 novembre 2003.

J.-J. Wagner.

(077579.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

MULTISERVICES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 24.475.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le onze novembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean Misk, employé de banque, demeurant professionnellement à Bruxelles, agissant au nom et pour compte de:

Monsieur Nicolas Béchara Gholam, né à Beyrouth en 1937, demeurant à Beit Mery, Imm Gholam/Liban,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Beyrouth, le 26 juin 2003, laquelle restera annexée au présent acte,

lui-même représenté par Monsieur Toni Yarak, employé de banque, demeurant à Neufchâteau (Belgique), en vertu d'une substitution dans son pouvoir du 10 novembre 2003, qui reste annexé aux présentes, ci-après «le Soussigné».

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1.- Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de MULTISERVICES HOLDING, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal, ci-après «la Société»,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, numéro 24.475, constituée suivant acte du notaire Marthe Thyès-Walch, de résidence à Luxembourg, en date du 29 mai 1986, publié au Mémorial C numéro 240 du 23 août 1986.

2.- Que le capital social est fixé à cent cinquante-trois mille euros (153.000,- EUR). Il est représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-trois euros (153,- EUR) chacune.

3.- Que le Soussigné est devenu successivement propriétaire de toutes les actions, ce dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné.

4.- Qu'en tant que seul actionnaire, le Soussigné déclare expressément vouloir dissoudre et liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

5.- Que le Soussigné connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la Société.

6.- Que le Soussigné, actionnaire unique, se considérant comme liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à ce jour.

7.- Que le Soussigné donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié, ainsi qu'au notaire soussigné du chef de la documentation de cet acte.

8.- Que le Soussigné remet au notaire toutes les actions de la Société en sa possession pour destruction.

9.- Que partant, la liquidation de la Société est achevée.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'ancien siège de la Société à L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Yarak, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, vol. 141S, fol. 23, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2003.

J.-P. Hencks.

(075786.3/216/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2003.

ExxonMobil LUXEMBOURG NIPPON, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 78.772.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03170, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 novembre 2003.

Signature.

(076878.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

JET BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires Le 2000.

R. C. Luxembourg B 88.889.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04160, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Signature.

(077281.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

JOHAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 84.506.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Signature.

(077283.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

MAEVA NEGOCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 90.124.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Signature.

(077292.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

PINE GROVE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 43.118.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société PINE GROVE (LUXEMBOURG) S.A.

SINSER (EUROPE) S.A.

Signature

(077309.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

SUND S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 96.920.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twelfth of November.
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. WELFERN HOLDINGS LTD, with registered office at Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,
duly represented by Mr Luc Hansen, hereafter named,
by virtue of a proxy dated November 6, 2003.
2. Mr John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
duly represented by Mr Luc Hansen, hereafter named,
by virtue of a proxy dated November 11, 2003.
3. Mr Luc Hansen, licencié en administration des affaires, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The said proxies after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company to be organized among themselves.

Name - Registered Office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of SUND S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to group companies any support, loans, advances or guarantees.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 1,300,000.- (one million three hundred thousand Euro) divided into 13,000 (thirteen thousand) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 20,000,000.- (twenty million Euro) to be divided into 200,000 (two hundred thousand) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years from the publication of the deed of incorporation of November 12, 2003 in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even

by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of Directors and Statutory Auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if all members are present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by the majority vote of the members present or represented.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General Meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Monday of the month of June, at 10.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 20% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business Year - Distribution of Profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General Dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st 2003.

The first annual general meeting shall be held in 2004.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The 13,000 shares have been subscribed to as follows:

<i>Subscribers</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Amount subscribed to and paid-up in EUR</i>
1. WELFERN HOLDINGS LTD, prenamed.	12,998	1,299,800.-
2. Mr John Seil, prenamed	1	100.-
3. Mr Luc Hansen, prenamed	1	100.-
Total	13,000	1,300,000.-

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 1,300,000.- (one million three hundred thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10th, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at sixteen thousand (16,000.-) Euro.

Extraordinary General Meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the first financial year:

1. Mr Armand Haas, born on October 27, 1937 in Esch-sur-Alzette, licencié en sciences commerciales et financières, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2. Mr John Seil, born on September 28, 1948 in Luxembourg, licencié en sciences économiques appliquées, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. Mr Luc Hansen, born on June 8, 1969 in Luxembourg, licencié en administration des affaires, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Mr John Seil, prenamed has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the first financial year:

AUDIEX S.A., R. C. B Number 65.469, having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Third resolution

The company's registered office is located in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le douze novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. WELFERN HOLDINGS LTD, ayant son siège social à Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Luc Hansen, ci-après nommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 6 novembre 2003.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

ici représenté par Monsieur Luc Hansen, ci-après nommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 6 novembre 2003.

3. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de SUND S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés du groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.300.000,- (un million trois cent mille euros) représenté par 13.000 (treize mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 20.000.000,- (vingt millions d'euros) qui sera représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à partir de la publication de l'acte de constitution du 12 novembre 2003 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si tous les membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 13.000 actions ont été souscrites comme suit par:

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant souscrit et libéré en EUR</i>
1. WELFERN HOLDINGS LTD préqualifiée	12.998	1.299.800,-
2. M. John Seil, prénommé.	1	100,-
3. M. Luc Hansen, prénommé	1	100,-
Total	13.000	1.300.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 1.300.000,- (un million trois cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ seize mille (EUR 16.000,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

1. Monsieur Armand Haas, né le 27 octobre 1937 à Esch-sur-Alzette, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2. Monsieur John Seil, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. Monsieur Luc Hansen, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur John Seil, prénommé est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

AUDIEX S.A., R. C. B Numéro 65.469, ayant son siège au 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Hansen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2003, vol. 141S, fol. 33, case 6. – Reçu 13.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

A. Schwachtgen.

(077501.3/230/395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

WIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 93.748.

In the year two thousand three, on the second of October.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of WIRE S.A., with registered office at Luxembourg, (the «Company»), incorporated by deed of a notarial deed of May 22, 2003, published in the Mémorial, Recueil C number 705 of July 4, 2003.

The Extraordinary General Meeting is opened and is presided by Mrs Annick Braquet, private employee, residing in B-Chantemelle.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Caroline Meyers, employée privée, demeurant à Contern.

The meeting elects as scrutineer Mrs Maud Martin, private employee, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. To increase the share capital of the Company by an amount of EUR 297,000.- (two hundred ninety-seven thousand Euros) so as to raise it from the present amount of EUR 33,000.- (thirty three thousand Euros) divided into 26,400 (twenty-six thousand four hundred) shares with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty five cents) to EUR 330,000.- (three hundred thirty thousand Euros) divided in 264,000 (two hundred sixty four thousand) shares, each with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty five cents), with the same rights and privileges as the existing limited shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary meeting of shareholders on the proposed capital increase;

2. Waive to the extent necessary their preferential subscription rights in the corporate capital increase and accept the subscription of the new shares by new shareholders;

3. To amend the articles of association where necessary as a consequence of the above mentioned agenda.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their proxyholders held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of thirty-three thousand Euros (EUR 33,000.-) are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation and with the consent of the Manager, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the capital of the Company by an amount of EUR 297,000.- (two hundred ninety-seven thousand Euros) so as to raise it from the present amount of EUR 33,000.- (thirty three thousand Euros) divided into 26,400 (twenty-six thousand four hundred) shares with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty five cents) to EUR 330,000.- (three hundred thirty thousand Euros) divided in 264,000 (two hundred sixty four thousand) shares, each with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty five cents), with the same rights and privileges as the existing limited shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary meeting of shareholders on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

Thereupon:

1. Mr Pierfrancesco Alessi, company director, residing in Via Tre Garofani 4, I-35124 Padova (PD), here represented by Mrs. Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on September 26, 2003, declares to subscribe to the 525 new shares.
2. Mr Giulio Caprioli, company director, residing at Via Boifava, 23/A, I-25123 Brescia (BS), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on September 26, 2003, declares to subscribe to the 1,125 new shares.
3. Mr Giorgio Ravazzolo, company director, residing at Via G. Marconi, 27, I-35122 Padova (PD), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on October 2, 2003, declares to subscribe to the 1,126 new shares.
4. Mrs Laura Girardi, company director, residing at Via Leoncino 42, I-37121 Verona (VR), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on September 26, 2003, declares to subscribe to the 1,125 new shares.
5. Mr Alessandro Varisco, company director, residing at Via Paganini 23, I-35010 Vigonza (PD), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on August 25, 2003, declares to subscribe to the 750 new shares.
6. PARFIN PARTECIPAZIONI FINANZIARIE S.A., having its registered office at Palazzo Del Sole, CH-6535 Roveredo (GR), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on October 2, 2003, declares to subscribe to the 2,251 new shares.
7. Mr Savio Gariboldi, company director, residing in Via Como, 1, I-20035 Lissone (MI), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on September 26, 2003, declares to subscribe to the 750 new shares.
8. CIMINO & ASSOCIATI PRIVATE EQUITY S.p.A., having its registered office at Corso Matteotti, 9, I-20121 Milano (MI), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on September 25, 2003, declares to subscribe to the 3,102 new shares.
9. Mr Marco Arosio, company director, residing at Via Rivolta 2, I-20050 Macherio (MI), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on October 2, 2003, declares to subscribe to the 375 new shares.
10. Mr Antonio Tazartes, company director, residing at Via Senato 6, I-20121 Milano (MI), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on September 26, 2003, declares to subscribe to the 750 new shares.
11. Mr Attilio Marcozzi, company director, residing at Piazza Sei Febbraio, 26, I-20145 Milano (MI), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on September 26, 2003, declares to subscribe to the 375 new shares.

12. CA.P.EQ. PARTNERS S.A., having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on September 16, 2003, declares to subscribe to the 750 new shares.
13. SANPAOLO FIDUCIARIA S.p.A. n.3876, having its registered office at Via Brera, 19, I-20121 Milano (MI), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on September 26, 2003, declares to subscribe to the 2,251 new shares.
14. Mr Achille Delmonte, company director, residing at Via Terracini 9, I-42049 S. Ilario d'Enza (RE), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on October 2, 2003, declares to subscribe to the 750 new shares.
15. Mr Adriano Bertolin, company director, residing at Via Plebiscito, 56, I-33072 Casarsa della Delizia (PN), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on September 26, 2003, declares to subscribe to the 750 new shares.
16. AGENZIA FENIX S.A., having its registered office at rue Kléberg, 25, CH-Geneva, here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on September 19, 2003, declares to subscribe to the 750 new shares.
17. Mr Alberto Bertani, company director, residing at Via Francescotti, 22, I-42025 Cavriago (RE), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on August 31, 2003, declares to subscribe to the 375 new shares.
18. Mrs Amelia Fiorenzato, company director, residing at Via Giovanni Falcone, 11, I-35010 Vigodarzere (PD), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on September 26, 2003, declares to subscribe to the 488 new shares.
19. Mr Andrea Jenna, company director, residing at Via Magellano, 22, I-37138 Verona (VR), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on October 2, 2003, declares to subscribe to the 750 new shares.
20. Mr Angelo Del Bianco, company director, residing at Via Principale, 40, I-33096 San Martino al Tagliamento (PN), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on September 1, 2003, declares to subscribe to the 750 new shares.
21. Mrs Anna Fantini, company director, residing at Via Rivasi, 73, I-42025 Cavriago (RE), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on September 5, 2003, declares to subscribe to the 375 new shares.
22. BRIXIA PRIVATE EQUITY S.p.A., having its registered office at Via Chiusure, 58/E, I-25124 Brescia (BS), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on September 26, 2003, declares to subscribe to the 3,752 new shares.
23. Mr Carlo Bernardocchi, company director, residing at Via Pigna, 1, I-37121 Verona (VR), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on September 26, 2003, declares to subscribe to the 750 new shares.
24. Mr Carlo Giovanni Angeli, company director, residing at Via Missionari Casarsesi, 8, I-33072 Casarsa della Delizia (PN), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on September 26, 2003, declares to subscribe to the 750 new shares.
25. Mr Carlo Morone, company director, residing at Via Roma, 79, I-15020 Mombello Montferrato (AL), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on September 23, 2003, declares to subscribe to the 1,876 new shares.
26. Mr Daniele Giusti, company director, residing at Via Tevere, 5, I-Verona (VR), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on October 2, 2003, declares to subscribe to the 750 new shares.
27. Mr Dante Ferroli, company director, residing at Via Zonato, 5, I-37121 Monteforte d'Alpone (VR), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on September 30, 2003, declares to subscribe to the 1,501 new shares.
28. Mr Domenico Schiavon, company director, residing at Via Monte Spinale, 37, I-38084 Madonna di Campiglio (TN),

- here represented by Mrs Maud Martin, prenamed,
by virtue of a proxy established on September 26, 2003,
declares to subscribe to the 750 new shares.
29. EATI Ltd, having its registered office at 905 Silver Tower 2 - 30 Canton Road, Tismhetsui Kawloon (HK),
here represented by Mrs Maud Martin, prenamed,
by virtue of a proxy established on September 29, 2003,
declares to subscribe to the 1,125 new shares.
30. Mr Egidio Siena, company director, residing at Via Torazzo, 13, I-41030 Sorbara di Bomperto (MO),
here represented by Mrs Maud Martin, prenamed,
by virtue of a proxy established on October 2, 2003,
declares to subscribe to the 3,002 new shares.
31. Mr Giancarlo Aliberti, company director, residing at Via S. Isidoro, 1 - Bogogno, Borgo Manero (NO),
here represented by Mrs Maud Martin, prenamed,
by virtue of a proxy established on September 1, 2003,
declares to subscribe to the 750 new shares.
32. Mr Gianluigi Burelli, company director, residing at Via Liguns, 10, I-33080 Zoppola (PN),
here represented by Mrs Maud Martin, prenamed,
by virtue of a proxy established on September 26, 2003,
declares to subscribe to the 750 new shares.
33. Mr Gioacchino Cimino, company director, residing at Via Vincenzella SS 115, I-92014 Porto Empedocle (AG),
here represented by Mrs Maud Martin, prenamed,
by virtue of a proxy established on October 2, 2003,
declares to subscribe to the 188 new shares.
34. Mrs Fiammetta Ferrari, company director, residing at Via dell' Artigianato, 2, I-37060 Buttapietra (VR),
here represented by Mrs Maud Martin, prenamed,
by virtue of a proxy established on October 2, 2003,
declares to subscribe to the 750 new shares.
35. Mr Giancarlo Coin, company director, residing at Via A. Gabelli, 27, I-35121 Padova (PD),
here represented by Mrs Maud Martin, prenamed,
by virtue of a proxy established on September 5, 2003,
declares to subscribe to the 750 new shares.
36. Mr Giuseppe Campagnaro, company director, residing at Corso Vittorio Emanuele II 175, I-35121 Padova (PD),
here represented by Mrs Maud Martin, prenamed,
by virtue of a proxy established on September 26, 2003,
declares to subscribe to the 750 new shares.
37. Mr Luigi Terrana, company director, residing at Corso Vittorio Emmanuele, 63, I-92023 Campobello di Licata (AG),
here represented by Mrs Maud Martin, prenamed,
by virtue of a proxy established on September 26, 2003,
declares to subscribe to the 750 new shares.
38. Mr Marcellino Ferrari, company director, residing at Via Leoncino, 35, I-37121 Verona (VR),
here represented by Mrs Maud Martin, prenamed,
by virtue of a proxy established on October 2, 2003,
declares to subscribe to the 750 new shares.
39. Mr Mario Montepietra, company director, residing at Via Loris Boni, 23, I-42027 Montecchio Emilia (RE),
here represented by Mrs Maud Martin, prenamed,
by virtue of a proxy established on October 2, 2003,
declares to subscribe to the 750 new shares.
40. Mr Mario Terrana, company director, residing at Via Atenea, 123, I-Agrigento (AG),
here represented by Mrs Maud Martin, prenamed,
by virtue of a proxy established on October 2, 2003,
declares to subscribe to the 750 new shares.
41. Mr Paolo Gugliemi, company director, residing at Via Ruggero da Vezzano, 3/3, I-42100 Reggio Emilia (RE),
here represented by Mrs Maud Martin, prenamed,
by virtue of a proxy established on October 2, 2003,
declares to subscribe to the 750 new shares.
42. REDCLIFFE & ASSOCIATED Ltd, having its registered office at Euro Canadian Center, P.O. Box N-4901, Nassau, Bahamas,
here represented by Mrs Maud Martin, prenamed,
by virtue of a proxy established on September 25, 2003,
declares to subscribe to the 1,500 new shares.
43. Mr Roberto Cimino, company director, residing at Via Pini, 1, I-92014 Porto Empedocle (AG),
here represented by Mrs Maud Martin, prenamed,
by virtue of a proxy established on October 2, 2003,
declares to subscribe to the 750 new shares.

44. SANPAOLO FIDUCIARIA S.p.A. n.3874, having its registered office at Via Brera, 19, I-20121 Milano (MI), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on September 26, 2003, declares to subscribe to the 1,500 new shares.
45. Mr Simeone Gazzani, company director, residing at Via L. Da Vinci, 4/B, I-46032 Castelbelforte (MN), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on September 30, 2003, declares to subscribe to the 750 new shares.
46. Mr Silvio Trevisan, company director, residing at Via Mantovana, 103 Int 05, I-37137 Verona (VR), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on September 26, 2003, declares to subscribe to the 1,875 new shares.
47. STRASFIN S.A., having its registered office at Via Castausio, 6, CH-6904 Lugano, here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on August 22, 2003, declares to subscribe to the 1,500 new shares.
48. Mr Torquato Bonilauri, company director, residing at Via Gorkij, 1, I-42025 Cavriago (RE), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on September 4, 2003, declares to subscribe to the 750 new shares.
49. Mr Vittorino Lazzaro, company director, residing at Via Cagni, 38, I-35100 Padova (PD), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on September 26, 2003, declares to subscribe to the 975 new shares.
50. Mr Alberto Atrofini, company director, residing at Via Riviera Berica, 262, I-36100 Vicenza (VI), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on October 2, 2003, declares to subscribe to the 1,125 new shares.
51. Mr Alberto Morato, company director, residing at Viale Trento, 58, I-36100 Vicenza (VI), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on September 26, 2003, declares to subscribe to the 1,501 new shares.
52. Mr Domenico Chilò, company director, residing at Via Schio, 46, I-36030 Sarcedo (VI), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on September 26, 2003, declares to subscribe to the 750 new shares.
53. Mr Luca Morato, company director, residing at Via Trento, 206/208, I-36100 Vicenza (VI), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on September 26, 2003, declares to subscribe to the 1,500 new shares.
54. Mrs Clara Dardi, company director, residing at Via Bellombra, 12, I-40136 Bologna (BO), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on September 8, 2003, declares to subscribe to the 375 new shares.
55. Mr Roberto Meneguzzo, company director, residing at Via Dal Molin, 66, I-36100 Vicenza (VI), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on September 26, 2003, declares to subscribe to the 750 new shares.
56. Mr Luigi Morato, company director, residing at Via Brigata Forli, 1, I-36100 Vicenza (VI), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on September 26, 2003, declares to subscribe to the 750 new shares.
57. Mrs Assunta Puerto, company director, residing at Via Macchà, 28, I-36100 Vicenza (VI), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on October 2, 2003, declares to subscribe to the 750 new shares.
58. Mr Alfredo Gianpaolo Righetto, company director, residing at Via Fusinieri, 12, I-36100 Vicenza (VI), here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on October 2, 2003, declares to subscribe to the 1,125 new shares.
59. GGG S.A., having its registered office at Boulevard du Prince Henri, 19-21, L-1724 Luxembourg, here represented by Mrs Maud Martin, prenamed, by virtue of a proxy established on September 26, 2003, declares to subscribe to the 1,875 new shares.
60. ATHENA GROUP INVESTMENTS Ltd, having its registered office at Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, BVI,

here represented by Mrs Maud Martin, prenamed,
by virtue of a proxy established on October 2, 2003,
declares to subscribe to the 3,002 new shares.

61. EPSOM SERVICES LIMITED, having its registered office at Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, BVI,

here represented by Mrs Maud Martin, prenamed,
by virtue of a proxy established on October 2, 2003,
declares to subscribe to the 4,127 new shares.

62. HOURI MANAGEMENT Ltd, having its registered office at Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, BVI,

here represented by Mrs Maud Martin, prenamed,
by virtue of a proxy established on October 2, 2003,
declares to subscribe to the 7,502 new shares.

63. Mr Renato Fadini, company director, residing at Via Risorgimento, 36, I-37121 Verona (VR),

here represented by Mrs Maud Martin, prenamed,
by virtue of a proxy established on October 2, 2003,
declares to subscribe to the 750 new shares.

64. Mr Paolo Zanini, company director, residing at Via Tiziano Vecellio, 15, I-31100 Treviso (TV),

here represented by Mrs Maud Martin, prenamed,
by virtue of a proxy established on September 26, 2003,
declares to subscribe to the 750 new shares.

65. NATEXIS-CAPE S.A., having its registered office at boulevard de la Pétrusse, 43, L-2320 Luxembourg,

here represented by Mrs Maud Martin, prenamed,
by virtue of a proxy established on October 2, 2003,
declares to subscribe to the 157,680 new shares.

66. Mrs Carla Rettondini, company director, residing at Via G. Marconi, 27, I-35122 Padova (PD),

here represented by Mrs Maud Martin, prenamed,
by virtue of a proxy established on October 2, 2003,
declares to subscribe to the 1,126 new shares.

67. Mrs Maria Angela Ballarini, company director, residing at Via Rivolta, 2, I-20050 Macherio (MI),

here represented by Mrs Maud Martin, prenamed,
by virtue of a proxy established on October 2, 2003,
declares to subscribe to the 375 new shares.

The 237,600 new shares have been fully paid up by the conversion into capital of a part of unquestionable, liquid and immediately payable claims of an amount of EUR 297,000.- (two hundred ninety-seven thousand Euros) granted by the subscribers to WIRE S.A.

The existence of the said claims is evidenced in a report established by Mr Edward Kostka, Independent Auditor, residing in Luxembourg on October 2, 2003, concluding as follows:

«Conclusion

Based on the verifications carried out as described above, I express no observation on the value of the contribution which corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued as consideration.»

This report and the said proxies, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Fifth resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«Art. 5. Corporate Capital. 1st Paragraph. The Company has an issued share capital of three hundred thirty thousand Euros (330,000.- EUR) divided in two hundred and sixty-four thousand (264,000) shares with a par value of one Euro twenty five cents (1.25 EUR) each, all of which are fully paid up.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed and these minutes were signed by the members of the board of the meeting and the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately five thousand Euros (5,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le deux octobre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de WIRE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte notarié, en date du 22 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil C numéro 705 du 4 juillet 2003.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a été ouverte et présidée par Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

Le président désigne comme secrétaire Madame Caroline Meyers, employée privée, demeurant à Contern.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Maud Martin, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 297.000,- (deux cent quatre-vingt-dix-sept mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 33.000,- (trente-trois mille euros) divisé en 26.400 (vingt-six mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centimes) chacune à EUR 330.000,- (trois cent trente mille euros) divisé en 264.000 (deux cent soixante-quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centimes) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires proposant l'augmentation de capital.

2. Renonciation des actionnaires actuels, si besoin est, à leur droit préférentiel de souscription dans l'augmentation du capital social et accepter la souscription des nouvelles actions par de nouveaux actionnaires.

3. Modifier en conséquence les statuts.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de trente trois mille Euros (EUR 33.000,-) sont représentées à cette Assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette Assemblée.

Après délibération et avec l'accord du Gérant, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 297.000,- (deux cent quatre-vingt-dix-sept mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 33.000,- (trente-trois mille euros) divisé en 26.400 (vingt-six mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centimes) chacune à EUR 330.000,- (trois cent trente mille euros) divisé en 264.000 (deux cent soixante-quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centimes) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires proposant l'augmentation de capital.

Souscription - Libération

Sont alors intervenus aux présentes:

1. Monsieur Pierfrancesco Alessi, administrateur de société, demeurant à Via Tre Garofani 4, I-35124 Padova (PD), ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 26 septembre 2003, déclare souscrire 525 actions nouvelles.

2. Monsieur Giulio Caprioli, administrateur de société, demeurant à Via Boifava, 23/A, I-25123 Brescia (BS), ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 26 septembre 2003, déclare souscrire 1.125 actions nouvelles.

3. Monsieur Giorgio Ravazzolo, administrateur de société, demeurant à Via G. Marconi, 27, I-35122 Padova (PD), ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 2 octobre 2003, déclare souscrire 1.126 actions nouvelles.

4. Madame Laura Girardi, administrateur de société, demeurant à Via Leoncino 42, I-37121 Verona (VR), ici représentée par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 26 septembre 2003, déclare souscrire 1.125 actions nouvelles.

5. Monsieur Alessandro Varisco, administrateur de société, demeurant à Via Paganini 23, I-35010 Vigonza (PD), ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 25 août 2003, déclare souscrire 750 actions nouvelles.

6. PARFIN PARTECIPAZIONI FINANZIARIE S.A., ayant son siège social à Palazzo Del Sole, CH-6535 Roveredo (GR),

ici représentée par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 2 octobre 2003, déclare souscrire 2.251 actions nouvelles.

7. Monsieur Savio Gariboldi, administrateur de société, demeurant à Via Como, 1, I-20035 Lissone (MI), ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée,

- en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 26 septembre 2003, déclare souscrire 750 actions nouvelles.
8. CIMINO & ASSOCIATI PRIVATE EQUITY S.p.A., ayant son siège social à Corso Matteotti, 9, I-20121 Milano (MI), ici représentée par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 25 septembre 2003, déclare souscrire 3.102 actions nouvelles.
9. Monsieur Marco Arosio, administrateur de société, demeurant à Via Rivolta 2, I-20050 Macherio (MI), ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 2 octobre 2003, déclare souscrire 375 actions nouvelles.
10. Monsieur Antonio Tazartes, administrateur de société, demeurant à Via Senato 6, I-20121 Milano (MI), ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 26 septembre 2003, déclare souscrire 750 actions nouvelles.
11. Monsieur Attilio Marcozzi, administrateur de société, demeurant à Piazza Sei Febbraio, 26, I-20145 Milano (MI), ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 26 septembre 2003, déclare souscrire 375 actions nouvelles.
12. CA.P.EQ. PARTNERS S.A., ayant son siège social à 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, ici représentée par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 16 septembre 2003, déclare souscrire 750 actions nouvelles.
13. SANPAOLO FIDUCIARIA S.p.A. n.3876, ayant son siège social à Via Brera, 19, I-20121 Milano (MI), ici représentée par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 26 septembre 2003, déclare souscrire 2.251 actions nouvelles.
14. Monsieur Achille Delmonte, administrateur de société, demeurant à Via Terracini 9, I-42049 S. Ilario d'Enza (RE), ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 2 octobre 2003, déclare souscrire 750 actions nouvelles.
15. Monsieur Adriano Bertolin, administrateur de société, demeurant à Via Plebiscito, 56, I-33072 Casarsa della Delizia (PN), ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 26 septembre 2003, déclare souscrire 750 actions nouvelles.
16. AGENZIA FENIX S.A., ayant son siège social à rue Kléberg, 25, CH-Geneva, ici représentée par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 19 septembre 2003, déclare souscrire 750 actions nouvelles.
17. Monsieur Alberto Bertani, administrateur de société, demeurant à Via Francescotti, 22, I-42025 Cavriago (RE), ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 31 août 2003, déclare souscrire 375 actions nouvelles.
18. Madame Amelia Fiorenzato, administrateur de société, demeurant à Via Giovanni Falcone, 11, I-35010 Vigodarzere (PD), ici représentée par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 26 septembre 2003, déclare souscrire 488 actions nouvelles.
19. Monsieur Andrea Jenna, administrateur de société, demeurant à Via Magellano, 22, I-37138 Verona (VR), ici représentée par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 2 octobre 2003, déclare souscrire 750 actions nouvelles.
20. Monsieur Angelo Del Bianco, administrateur de société, demeurant à Via Principale, 40, I-33096 San Martino al Tagliamento (PN), ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 1^{er} septembre 2003, déclare souscrire 750 actions nouvelles.
21. Madame Anna Fantini, administrateur de société, demeurant à Via Rivasi, 73, I-42025 Cavriago (RE), ici représentée par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 5 septembre 2003, déclare souscrire 375 actions nouvelles.
22. BRIXIA PRIVATE EQUITY S.p.A., ayant son siège social à Via Chiusure, 58/E, I-25124 Brescia (BS), ici représentée par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 26 septembre 2003, déclare souscrire 3.752 actions nouvelles.
23. Monsieur Carlo Bernardocchi, administrateur de société, demeurant à Via Pigna, 1, I-37121 Verona (VR),

ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée,
en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 26 septembre 2003,
déclare souscrire 750 actions nouvelles.

24. Monsieur Carlo Giovanni Angeli, administrateur de société, demeurant à Via Missionari Casarsesi, 8, I-33072 Casarsa della Delizia (PN),

ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée,
en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 26 septembre 2003,
déclare souscrire 750 actions nouvelles.

25. Monsieur Carlo Morone, administrateur de société, demeurant à Via Roma, 79, I-15020 Mombello Montferrato (AL),

ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée,
en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 23 septembre 2003,
déclare souscrire 1.876 actions nouvelles.

26. Monsieur Daniele Giusti, administrateur de société, demeurant à Via Tevere, 5, I-Verona (VR),

ici représentée par Madame Maud Martin, prénommée,
en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 2 octobre 2003,
déclare souscrire 750 actions nouvelles.

27. Monsieur Dante Ferroli, administrateur de société, demeurant à Via Zonato, 5, I-37121 Monteforte d'Alpone (VR),

ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée,
en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 30 septembre 2003,
déclare souscrire 1.501 actions nouvelles.

28. Monsieur Domenico Schiavon, administrateur de société, demeurant à Via Monte Spinale, 37, I-38084 Madonna di Campiglio (TN),

ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée,
en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 26 septembre 2003,
déclare souscrire 750 actions nouvelles.

29. EATI Ltd, ayant son siège social à 905 Silver Tower 2 - 30 Canton Road, Tismhetsui Kowloon (HK),

ici représentée par Madame Maud Martin, prénommée,
en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 29 septembre 2003,
déclare souscrire 1.125 actions nouvelles.

30. Monsieur Egidio Siena, administrateur de société, demeurant à Via Torazzo, 13, I-41030 Sorbara di Bomporto (MO),

ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée,
en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 2 octobre 2003,
déclare souscrire 3.002 actions nouvelles.

31. Monsieur Giancarlo Aliberti, administrateur de société, demeurant à Via S. Isidoro, 1 - Bogogno, Borgo Manero (NO),

ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée,
en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 1^{er} septembre 2003,
déclare souscrire 750 actions nouvelles.

32. Monsieur Gianluigi Burelli, administrateur de société, demeurant à Via Liguns, 10, I-33080 Zoppola (PN),

ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée,
en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 26 septembre 2003,
déclare souscrire 750 actions nouvelles.

33. Monsieur Gioacchino Cimino, administrateur de société, demeurant à Via Vincenzella SS 115, I-92014 Porto Empedocle (AG),

ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée,
en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 2 octobre 2003,
déclare souscrire 188 actions nouvelles.

34. Madame Fiammetta Ferrari, administrateur de société, Via dell' Artigianato, 2, I-37060 Buttapietra (VR),

ici représentée par Madame Maud Martin, prénommée,
en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 2 octobre 2003,
déclare souscrire 750 actions nouvelles.

35. Monsieur Giancarlo Coin, administrateur de société, demeurant à Via A. Gabelli, 27, I-35121 Padova (PD),

ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée,
en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 5 septembre 2003,
déclare souscrire 750 actions nouvelles.

36. Monsieur Giuseppe Campagnaro, administrateur de société, demeurant à Corso Vittorio Emanuele II 175, I-35121 Padova (PD),

ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée,
en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 26 septembre 2003,
déclare souscrire 750 actions nouvelles.

37. Monsieur Luigi Terrana, administrateur de société, demeurant à Corso Vittorio Emanuele, 63, I-92023 Campobello di Licata (AG),

ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée,

- en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 26 septembre 2003, déclare souscrire 750 actions nouvelles.
38. Monsieur Marcellino Ferrari, administrateur de société, demeurant à Via Leoncino, 35, I-37121 Verona (VR), ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 2 octobre 2003, déclare souscrire 750 actions nouvelles.
39. Monsieur Mario Montepietra, administrateur de société, demeurant à Via Loris Boni, 23, I-42027 Montecchio Emilia (RE), ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 2 octobre 2003, déclare souscrire 750 actions nouvelles.
40. Monsieur Mario Terrana, administrateur de société, demeurant à Via Atenea, 123, I-Agrigento (AG), ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 2 octobre 2003, déclare souscrire 750 actions nouvelles.
41. Monsieur Paolo Gugliemi, administrateur de société, demeurant à Via Ruggero da Vezzano, 3/3, I-42100 Reggio Emilia (RE), ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 2 octobre 2003, déclare souscrire 750 actions nouvelles.
42. REDCLIFFE & ASSOCIATED Ltd, ayant son siège social à Euro Canadian Center, P.O. Box N-4901, Nassau, Bahamas, ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 25 septembre 2003, déclare souscrire 1.500 actions nouvelles.
43. Monsieur Roberto Cimino, administrateur de société, demeurant à Via Pini, 1, I-92014 Porto Empedocle (AG), ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 2 octobre 2003, déclare souscrire 750 actions nouvelles.
44. SANPAOLO FIDUCIARIA S.p.A. n.3874, ayant son siège social à Via Brera, 19, I-20121 Milano (MI), ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 26 septembre 2003, déclare souscrire 1.500 actions nouvelles.
45. Monsieur Simeone Gazzani, administrateur de société, demeurant à Via L. Da Vinci, 4/B, I-46032 Castelbelforte (MN), ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 30 septembre 2003, déclare souscrire 750 actions nouvelles.
46. Monsieur Silvio Trevisan, administrateur de société, demeurant à Via Mantovana, 103 Int 05, I-37137 Verona (VR), ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 26 septembre 2003, déclare souscrire 1.875 actions nouvelles.
47. STRASFIN S.A., ayant son siège social à Via Castausio, 6, CH-6904 Lugano, ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 22 août 2003, déclare souscrire 1.500 actions nouvelles.
48. Monsieur Torquato Bonilauri, administrateur de société, demeurant à Via Gorkij, 1, I-42025 Cavriago (RE), ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 4 septembre 2003, déclare souscrire 750 actions nouvelles.
49. Monsieur Vittorino Lazzaro, administrateur de société, demeurant à Via Cagni, 38, I-35100 Padova (PD), ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 26 septembre 2003, déclare souscrire 975 actions nouvelles.
50. Monsieur Alberto Atrofini, administrateur de société, demeurant à Via Riviera Berica, 262, I-36100 Vicenza (VI), ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 2 octobre 2003, déclare souscrire 1.125 actions nouvelles.
51. Monsieur Alberto Morato, administrateur de société, demeurant à Viale Trento, 58, I-36100 Vicenza (VI), ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 26 septembre 2003, déclare souscrire 1.501 actions nouvelles.
52. Monsieur Domenico Chilò, administrateur de société, demeurant à Via Schio, 46, I-36030 Sarcedo (VI), ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 26 septembre 2003, déclare souscrire 750 actions nouvelles.

53. Monsieur Luca Morato, administrateur de société, demeurant à Via Trento, 206/208, I-36100 Vicenza (VI), ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 26 septembre 2003, déclare souscrire 1.500 actions nouvelles.
54. Madame Clara Dardi, administrateur de société, demeurant à Via Bellombra, 12, I-40136 Bologna (BO), ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 8 septembre 2003, déclare souscrire 375 actions nouvelles.
55. Monsieur Roberto Meneguzzo, administrateur de société, demeurant à Via Dal Molin, 66, I-36100 Vicenza (VI), ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 26 septembre 2003, déclare souscrire 750 actions nouvelles.
56. Monsieur Luigi Morato, administrateur de société, demeurant à Via Brigata Forli, 1, I-36100 Vicenza (VI), ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 26 septembre 2003, déclare souscrire 750 actions nouvelles.
57. Madame Assunta Puerto, administrateur de société, demeurant à Via Macchà, 28, I-36100 Vicenza (VI), ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 2 octobre 2003, déclare souscrire 750 actions nouvelles.
58. Monsieur Alfredo Gianpaolo Righetto, administrateur de société, demeurant à Via Fusinieri, 12, I-36100 Vicenza (VI), ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 26 septembre 2003, déclare souscrire 1.125 actions nouvelles.
59. GGG S.A., ayant son siège à Boulevard du Prince Henri, 19-21, L-1724 Luxembourg, ici représentée par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 26 septembre 2003, déclare souscrire 1.875 actions nouvelles.
60. ATHENA GROUP INVESTMENTS Ltd, ayant son siège social à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, BVI, ici représentée par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 2 octobre 2003, déclare souscrire 3.002 actions nouvelles.
61. EPSOM SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, BVI, ici représentée par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 2 octobre 2003, déclare souscrire 4.127 actions nouvelles.
62. HOURI MANAGEMENT Ltd, ayant son siège social à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, BVI, ici représentée par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 2 octobre 2003, déclare souscrire 7.502 actions nouvelles.
63. Monsieur Renato Fadini, administrateur de société, demeurant à Via Risorgimento, 36, I-37121 Verona (VR), ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 26 septembre 2003, déclare souscrire 750 actions nouvelles.
64. Monsieur Paolo Zanini, administrateur de société, demeurant à Via Tiziano Vecellio, 15, I-31100 Treviso (TV), ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 2 octobre 2003, déclare souscrire 750 actions nouvelles.
65. NATEXIS-CAPE S.A., ayant son siège social à boulevard de la Pétrusse, 43, L-2320 Luxembourg, ici représenté par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 2 octobre 2003, déclare souscrire 157.680 actions nouvelles.
66. Madame Carla Rettondini, administrateur de sociétés, demeurant à Via G. Marconi, 27, I-35122 Padova (PD), ici représentée par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie en date du 2 octobre 2003, déclare souscrire 1.126 actions nouvelles.
67. Madame Maria Angela Ballarini, administrateur de sociétés, demeurant à Via Rivolta, 2, I-20050 Macherio (MI), ici représentée par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé établie en date du 2 octobre 2003, déclare souscrire 375 actions nouvelles.

Les 237.600 actions nouvelles ont été intégralement libérées par la conversion en capital d'une partie de créances liquides, certaines et exigibles d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille Euros (297.000,- EUR) accordées par les souscripteurs à WIRE S.A.

L'existence desdites créances a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi en date du 2 octobre 2003 par Monsieur Edward Kostka, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, qui conclut comme suit:

«Conclusion

Based on the verifications carried out as described above, I express no observation on the value of the contribution which corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued as consideration.»

Ledit rapport et lesdites procurations resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui seront dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5. Capital social. 1^{er} alinéa.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trois cent trente mille Euros (330.000,- EUR) divisé en deux cent soixante-quatre mille (264.000) actions d'une valeur nominale de un Euro vingt-cinq Centimes (1,25 EUR) chacune.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et ce procès-verbal est signé par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille Euros (5.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Braquet, C. Meyers, M. Martin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2003, vol. 140S, fol. 92, case 2. – Reçu 2.970 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

G. Lecuit.

(077150.3/220/710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

WIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 93.748.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

G. Lecuit.

(077151.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

DEVON S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 96.928.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twelfth of November.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. VERSANT INVESTMENTS Inc., with registered office at Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

duly represented by Mr Luc Hansen, hereafter named,

by virtue of a proxy dated November 6, 2003.

2. Mr John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

duly represented by Mr Luc Hansen, hereafter named,

by virtue of a proxy dated November 11, 2003.

3. Mr Luc Hansen, licencié en administration des affaires, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The said proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company to be organized among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of DEVON S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to group companies any support, loans, advances or guarantees.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 1,300,000.- (one million three hundred thousand Euro) divided into 13,000 (thirteen thousand) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 20,000,000.- (twenty million Euro) to be divided into 200,000 (two hundred thousand) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years from the publication of the deed of incorporation of November 12, 2003 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if all members are present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by the majority vote of the members present or represented.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General Meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Monday of the month of June, at 15.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 20% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st 2003.

The first annual general meeting shall be held in 2004.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The 13,000 shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed to and paid-up in EUR
1. VERSANT INVESTMENTS Inc., prenamed	12,998	1,299,800
2. Mr John Seil, prenamed	1	100
3. Mr Luc Hansen, prenamed	1	100
Total	13,000	1,300,000

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 1,300,000.- (one million three hundred thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10th, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at sixteen thousand (16,000.-) Euro.

Extraordinary General Meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the first financial year:

1. Mr Armand Haas, born on October 27, 1937 in Esch-sur-Alzette, licencié en sciences commerciales et financières, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2. Mr John Seil, born on September 28, 1948 in Luxembourg, licencié en sciences économiques appliquées, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. Mr Luc Hansen, born on June 8, 1969 in Luxembourg, licencié en administration des affaires, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Mr John Seil, prenamed has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the first financial year:

AUDIEX S.A., R. C. S. B Number 65.469, having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Third resolution

The company's registered office is located in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le douze novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. VERSANT INVESTMENTS Inc., ayant son siège social à Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Monsieur Luc Hansen, ci-après nommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 6 novembre 2003.
2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, ici représenté par Monsieur Luc Hansen, ci-après nommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 6 novembre 2003.
3. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de DEVON S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés du groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.300.000,- (un million trois cent mille euros) représenté par 13.000 (treize mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 20.000.000,- (vingt millions d'euros) qui sera représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à partir de la publication de l'acte de constitution du 12 novembre 2003 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si tous les membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 13.000 actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. VERSANT INVESTMENTS Inc., préqualifiée.	12.998	1.299.800
2. Mr John Seil, prénommé	1	100
3. Mr Luc Hansen, prénommé.	1	100
Total	13.000	1.300.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 1.300.000,- (un million trois cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ seize mille (16.000,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

1. Monsieur Armand Haas, né le 27 octobre 1937 à Esch-sur-Alzette, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2. Monsieur John Seil, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. Monsieur Luc Hansen, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur John Seil, prénommé est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

AUDIEX S.A., R. C. S. B Numéro 65.469, ayant son siège au 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Hansen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2003, vol. 141S, fol. 33, case 8. – Reçu 13.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

A. Schwachtgen.

(077651.3/230/395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

IT SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 96.741.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix novembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

1.- Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

2.- Monsieur Gernot Kos, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de IT SOLUTIONS S.A.

Le siège de la société est établi à Luxembourg.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet toutes prestations liées aux activités de conseil, de management et d'avis dans les domaines marketings, organisation d'entreprises, ressources humaines, informatiques et bureautiques ainsi que tous types de prestations administratives et de secrétariat pour les entreprises, les particuliers et autres organismes à caractère lucratif ou non.

La société pourra aussi effectuer, par elle-même ou par l'intermédiaire de tiers, toutes opérations généralement quelconques, mobilières ou immobilières, commerciales, financières, industrielles, toutes opérations de franchisage, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou en facilitant la réalisation.

Elle pourra s'intéresser par toutes voies de droit (apport, fusion, souscription, intervention financière ou de toute autre manière) dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser l'extension et le développement de son entreprise.

Elle pourra fusionner ou se scinder.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 3. Le capital social est fixé à deux cent soixante-quinze mille Euros (€ 275.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de deux cent soixante-quinze Euros (€ 275,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles dont la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales. En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Titre III.- Administration

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, rééligibles et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 5. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

Art. 6. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus de faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 7. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 8 des statuts.

Art. 8. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs-délégués.

La délégation de la gestion journalière de la société à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 10. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 11. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 16. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2004.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1.- Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg 3, rue des Foyers, cinq cents actions	500
2.- Monsieur Gernot Kos, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg 3, rue des Foyers, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de deux cent soixante-quinze mille Euros (€ 275.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille cent cinquante euros (€ 4.150,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, préqualifiés, représentant l'entière du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Paul Yves Poumay, administrateur de sociétés, demeurant à B-4960 Malmédy, 15, place de Rôme.

b) Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

c) Monsieur Nicolas Salkin, consultant, demeurant à GB-SW5 9FE London, Earls Court Road 235.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, sous le numéro B 63.836.

4.- Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

6.- Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à un directeur.

7.- La société sera valablement représentée par la signature conjointe de deux administrateurs dont l'une doit être obligatoirement celle de Monsieur Paul Yves Poumay, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hellers, G. Kos, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 11 novembre 2003, vol. 356, fol. 32, case 4. – Reçu 2.750 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 novembre 2003.

H. Beck.

(074230.3/201/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.